

**Pour tous les autres, préparez-vous à passer « en mode dégradé ».**

Le 05 juillet 2024, les contractuels de l'UEMO Clermont-Ferrand/Thiers ont enfin bénéficié d'éclairages concernant leurs situations.

L'UEMO de Clermont-Ferrand/Thiers, compte deux éducateurs en arrêt maladie depuis bientôt 2 ans (2 ETP), et un déchargé dans le cadre de ses fonctions syndicales (1ETP). **Malgré cette situation, seul un des deux contractuels présents jusqu'alors, a vu son contrat renouvelé et pour une durée de 4 mois seulement.** Le choix s'est opéré sur la base de critères inconnus, notre collègue titulaire du diplôme d'état d'éducateur spécialisé n'a pas été renouvelé, bien qu'il soit par ailleurs celui qui compte le plus d'ancienneté à la PJJ !

Une fois de plus, les critères de renouvellement concernant les contractuels en poste sont opaques. La question du diplôme et celle de l'ancienneté sur le poste sont détrônés au profit de l'arbitraire. Il s'agit bien évidemment de maintenir en précarité des personnels qui ne savent jamais à l'avance quels critères seront retenus, pour les encourager à dépasser le cadre légal de leurs fonctions, à mépriser leur santé et leur éthique au bénéfice d'une supposée manière de servir irréprochable. Le but poursuivi d'un tel management c'est bien sur la mise en concurrence des agents et la division des équipes...auxquelles on demande dans le même temps, cohésion et esprit solidaire !

De telles pratiques managériales sont indignes et elles contribuent à réduire les moyens dont disposent les équipes pour conserver des conditions de travail dignes et une qualité de service auprès des publics :

A compter de septembre 2024 à l'UEMO Thiers :

- 5,8 ETP sur 7 initiaux sont disponibles pour organiser la PEAT ! (dont un personnel disposant d'une limitation de conduite!)
- Les personnels en charge de la mission PEAT voyaient jusqu'alors leur charge de travail réduite à 20 suivis de jeunes pour compenser les contraintes d'organisation liées à cette mission. Ce ne serait plus le cas aujourd'hui !

Qu'elle soit ou pas sollicitée, la permanence auprès du tribunal « gèle » du temps qui ne peut être accordé aux adolescent.es que nous suivons et leurs familles. Il est par exemple impossible de prévoir une synthèse avec des partenaires, un rendez-vous dans une mission locale, une activité extérieure avec un.e jeune, ou simplement une VAD à Thiers qui se trouve bien trop loin du tribunal s'il faut intervenir « en urgence » à la PEAT. Parce que nos cadres ont depuis plusieurs années renoncé à un travail partenarial avec la Juridiction, les délais de prévenance pour activer la PEAT sont régulièrement très courts (parfois une heure ou deux)! Plus largement, c'est l'ensemble du travail « en équipe » et notamment l'exercice des MJIE qui est compliqué et parfois empêché par la contrainte PEAT.

Sur la base de 5,8 ETP (en prenant en compte les congés), ce n'est pas moins de 22 % du temps de travail d'un éducateur qui est mobilisé pour la PEAT ! Il est indiqué à l'équipe la nécessité de « doubler » les permanences (nécessité évidente notamment en cas de perm multiples). Dans cette hypothèse c'est 44 % du temps de travail qui serait « gelé » au profit de la PEAT !

Ajoutons à cela la durée extensible de l'activité lors des PEAT, en dehors de tout cadre légal et réglementaire. En effet, les personnels prennent le volant à des heures tardives, parfois en pleine nuit, dans des situations particulièrement tendues et alors que leur attention diminue à mesure que la fatigue prend le pas. À ce sujet, la DT ferme les yeux, ne valorise pas cette réalité objective par le prisme de l'activité et attend patiemment un drame. Lorsque ce dernier aura lieu, à qui imputera-t-on la faute ? Au personnel qui se trouve en dépassement horaire, ou aux cadres qui lui ont imposé ?

L'UEMO Thiers c'est aussi :

- Aucune garantie sur le renouvellement de l'éducatrice contractuelle à compter de janvier 2025 et des explications floues quant à sa participation à l'activité du service. (mi-temps/UEMO Riom, mi-temps UEMO Thiers?)
- Aucune garantie quant à la présence d'un RUE (titulaire ou contractuel) en septembre puisque l'actuel RUE missionné ne sera pas renouvelé. Cette même équipe a connu **cinq RUE différents depuis septembre 2019 !**
- Le dernier PPU validé par la DT qui date de plus de cinq ans, (malgré une « réorganisation » de la PEAT en 2020) alors que de très nombreuses réunions d'unité dédiées à la rédaction de ce document se sont tenues au cours des trois dernières années.

Nos collègues de l'UEMO Thiers ont « recommencé » à l'arrivée de chacun des cinq nouveaux RUE à travailler sur le PPU. A chaque fois, il leur a fallu « repartir de zéro », comme si le travail engagé précédemment n'avait pas été fait ! Seuls les agents gardaient la trace de ce travail, mais nul document n'était repris par les RUE successifs !

Aujourd'hui, c'est encore sans pouvoir s'appuyer sur tout ce travail accompli les mois et années passées et aussi sans connaître la composition et les contours de l'équipe pour les prochains mois, qu'il faudrait pourtant que les personnels de cette unité se mobilisent une nouvelle fois pour préparer le nouveau PPU...dont chacun sait qu'il serait nécessairement construit « en mode dégradé » en raison des nouvelles conditions imposées. **Après la colère, c'est la lassitude et le découragement qui animent cette équipe. A moins de vouloir préparer et organiser l'effondrement de cette unité, nos cadres devraient adresser sans délai des gestes forts :**

Le SNPES-PJJ/FSU dénonce une pratique managériale et gestionnaire déshumanisante qui est conduite avec violence et en dépit du bon sens. Nous demandons :

- le maintien des deux postes de contractuels à l'UEMO Clermont/Thiers.
- le recrutement d'un RUE (diplômé et qualifié) pour une durée de deux ans minimums.
- la prise en compte des contraintes fortes inhérentes à la PEAT par le maintien de l'abaissement de la charge de travail à 20 jeunes pour chaque éducateur.
- la formalisation écrite, par la Direction Territoriale, des garanties relatives aux amplitudes horaires maximales, notamment pour assurer la sécurité des personnels et des jeunes lors des déplacements tardifs.

**Le SNPES-PJJ/FSU rappelle qu'un préavis de grève est actuellement en cours et invite l'ensemble des personnels de l'unité Clermont-Ferrand/Thiers, à une rencontre le Lundi 29 juillet de 10h à 12h sur le quota des heures mensuelles d'information syndicales (juin et juillet). Le lieu sera communiqué ultérieurement**